

Un père Jésuite écrivait à ses confrères de France en 1663 : “ L’Isle d’Orléans est remarquable par sa grandeur, ayant plus de quinze lieues de tour.” (*Relation*, 1663.)

En 1676, l’île d’Orléans était créée en fief noble en faveur de M. Berthelot. L’Edit de création lui assigne les dimensions suivantes : “ L’Isle a sept lieues de longueur sur deux de largeur ”. (*Recueil d’Edits et Ordonnances Royaux*.)

Mgr de Laval, à qui l’île d’Orléans avait appartenu, écrit : “ L’île est distante de Québec de deux lieues et contient sept lieues de long et quatorze de tour.” (*Mandements des évêques de Québec*, I, 117).

La Hontan, toujours porté à exagérer, donne à l’île d’Orléans sept lieues de longueur sur trois de largeur. (*Mémoires de l’Amérique*, I, lettre 3e).

Charlevoix dit que l’île d’Orléans a quatorze lieues de tour. (*Histoire de la Nouvelle-France*, III, 67).

“ L’île d’Orléans a sept lieues de long sur quatorze de circonférence,” nous dit, en 1751, un voyageur (*Voyage au Canada*, par J. C. B.)

Bouchette, en 1815, évalue la longueur de l’île d’Orléans, à vingt milles et sa largeur à cinq milles. (*Topographie du Canada*). Cependant, en 1830, il n’accorde plus à la même île que dix-neuf milles et demi en longueur, sur cinq et demi en largeur (*Topographical Dictionary*).

C’est certainement là l’évaluation la plus juste des dimensions de l’île d’Orléans.

P. G. R.

**Le passage de l’Atlantique.** (III, X, 369).—Le vent d’ouest est le vent le plus fréquent dans l’Atlantique, ce qui explique pourquoi le passage d’Amérique en Europe est ordinairement plus court que celui d’Europe en Amérique.

---